



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Projet No 54/2016-1

13 juin 2016

Grilles horaires – Etudes secondaires techniques

Texte du projet

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien.

Informations techniques :

No du projet :	54/2016
Date d'entrée :	13 juin 2016
Remise de l'avis :	jusqu'au 15 juillet au plus tard
Ministère compétent :	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Commission :	Commission de la formation

.... Procedure consultative

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien.

Exposé des motifs et commentaire des articles

Le présent règlement grand-ducal détermine les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire technique valables à partir de la rentrée scolaire 2016/2017.

Les changements par rapport à l'année scolaire 2015/2016

1. Création des classes de 10^e à 12^e pour la section « sciences naturelles »

Dans la division technique générale, la section « sciences naturelles » a été créée pour la rentrée 2016/2017. Les classes de 10^e à 12^e de la section « sciences naturelles » sont mises en place.

2. Régime technique – Section de la formation de l'éducateur

La formation de l'éducateur est en cours de remaniement. Pour harmoniser la délivrance du diplôme de fin d'études secondaires techniques au sein de l'EST, l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur a été avancé à la classe de 13ED. Les programmes de la classe de 14ED ont été remaniés. Celle-ci constitue l'année terminale de la formation de l'éducateur et est sanctionnée par le diplôme d'État d'éducateur.

Par conséquent, l'actuelle classe de 14ED est à renommer en classe de 14EDAN (ancien régime).

3. Formation des adultes – Éducateur en alternance

Dans le cadre de l'École de la 2^e chance, la formation de l'éducateur en alternance est ajoutée.

4. Régime de la formation de technicien – ancien régime

À l'exception de la grille de la classe de 13^e de la division chimique, les grilles de toutes les formations « ancien régime » du régime de la formation de technicien sont supprimées.

5. Régime professionnel – ancien régime

Le CATP – Filière concomitante est supprimé.

6. Modification de l'article 3 point 1 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien

Le terme de « lycée » est redéfini.

Fiche financière

Le présent projet de règlement grand-ducal n'a pas d'incidence financière.

Texte du projet de règlement grand-ducal

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglémentant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;

Vu la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée pilote ;

Vu la loi modifiée du 10 août 2005 portant création d'un Lycée technique pour professions éducatives et sociales;

Vu la loi du 16 mars 2007 portant - 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue - 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation ;

Vu la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2^e Chance ;

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a. du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles ;
- b. de la prestation temporaire des services ;

Vu la loi du 1^{er} mars 2013

1. portant approbation de l'Accord signé à Luxembourg le 21 mars 2012 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre modifiant l'article 3 de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006 et
2. autorisant le Gouvernement à procéder aux engagements à titre permanent pour les besoins spécifiques du Service de psychologie et d'orientation scolaires au sein du «Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl» ;

Vu la loi du XXXX portant introduction du cours commun "*vie et société*" dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Vu les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés et du Conseil supérieur de certaines professions de santé ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Dans les différentes classes de l'enseignement secondaire technique, l'enseignement est dispensé suivant les grilles horaires en annexe du présent règlement.

Les grilles horaires précisent les coefficients des branches et des branches combinées ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Les effectifs des classes et des auditoriums mentionnés dans les remarques des grilles horaires n'ont qu'une valeur indicative.

Art. 2. Au point 2 de l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien, la deuxième phrase est supprimée.

Art. 3. Le règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique; modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée pilote est abrogé avec effet au 15 septembre 2016.

Art. 4. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2016/2017.

Art. 5. Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Enseignement secondaire technique Grille horaire 2016 - 2017

Table des matières

Cycle inférieur	I
Régime technique	I
Régime formation de technicien - ancien régime	II
Lycée Ermesinde	II
École de la 2e Chance	II
École internationale de Differdange	II
Lycée Technique pour professions éducatives et sociales	II
Apprentissage pour Adultes	II

Cycle inférieur

Cycle inférieur

Classes modulaires	5
Classes modulaires d'insertion	10

Note explicative :

Chaque année d'étude est subdivisée en 2 colonnes.

- Colonne bf. : Les branches fondamentales sont signalées par une coche.

- Colonne hrs. : Le nombre de leçons hebdomadaires.

La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de branches à prendre en compte pour la promotion.

Régime technique

Division administrative et commerciale

Section gestion	13
Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl	14
Section communication et organisation	15

Division des professions de santé et des professions sociales

Cycle moyen	17
--------------------------	----

Cycle supérieur

Section de la formation de l'éducateur	18
Section de la formation de l'éducateur-ancien régime	20
Section Sciences sociales	21
Section de la formation de l'infirmier / infirmière	22
Section sciences de la santé	24

Division technique générale

Section technique générale	25
Section informatique	26
Section Sciences naturelles	27

Division artistique	28
---------------------------	----

Régime formation de technicien - ancien régime

Division chimique	30
-------------------------	----

Note explicative :

Chaque année d'étude est subdivisée en 3 colonnes.

- Colonne bf. : Les branches fondamentales sont signalées par une coche.

- Colonne hrs. : Le nombre de leçons hebdomadaires.

- Colonne coeff. : Le coefficient applicable à la branche.

La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de branches à prendre en compte pour la promotion.

Lycée Ermesinde

Cycle inférieur	31
Classes modulaires	32

École de la 2e Chance

École de la 2e Chance	33
-----------------------------	----

École internationale de Differdange

École internationale de Differdange	37
---	----

Lycée Technique pour professions éducatives et sociales

Section de la formation de l'éducateur

Classe terminale	38
------------------------	----

Apprentissage pour Adultes

Les formations de l'apprentissage pour adultes qui ne sont pas reprises au présent chapitre sont organisées selon la grille horaire des classes des lycées définies aux chapitres précédents.

Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales

Section des aides-soignants en cours d'emploi	40
---	----

Enseignement secondaire technique

Cycle inférieur

Classes de 7e

Branches	Code	Rem.	7ST	
			6	
			hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX		4	4
Français	FRANC		6	4
Mathématiques	MATHE		5	4
Sciences naturelles	SCNAT		3	4
Sciences sociales	SCSOC			4
<i>Géographie</i>	GEOGR		2	
<i>Histoire</i>	HISTO		2	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		2	
<i>Éducation musicale</i>	EDUMU		1	
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		3	
<i>Groupe d'options et d'ateliers</i>	GROPA			
<i>Options</i>	OPxxx		1	1
<i>Ateliers</i>	ATxxx		1	1
Vie et société	VIESO		1	2
Total			30	27

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes de 8e

Branches	Code	Rem.	8TE		8PO	
			6		5	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX	1	4	4	4	4
Français	FRANC	2	4	4	4	4
Anglais	ANGLA	3	4	4	4	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4
Sciences naturelles	SCNAT		3	4	3	4
Sciences sociales	SCSOC			4		4
<i>Géographie</i>	GEOGR		1		1	
<i>Histoire</i>	HISTO		2		2	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		2		2	
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		2		2	
<i>Groupe d'options et d'ateliers</i>	GROPA					
<i>Options</i>	OPxxx		3	3	3	3
<i>Ateliers</i>	ATxxx		3	3	3	3
Vie et société	VIESO		1	2	1	2
Total			30	33	30	29

Remarques:

1. ALLUX 8PO En 8PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.
2. FRANC 8PO En 8PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.
3. ANGLA 8PO En 8PO, l'anglais forme avec l'allemand ou le français la branche de promotion appelée : "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes de 9e théorique et de 9e polyvalente

Branches	Code	Rem.	9TE		9PO	
			7		6	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX	1	3	4	3	4
Français	FRANC	2	5	4	3	4
Anglais	ANGLA	3	4	4	2	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4
<i>Sciences naturelles</i>	SCNAT		3		2,5	
<i>Informatique</i>	INFOR		2		2	
Sciences sociales	SCSOC			4		4
<i>Géographie</i>	GEOGR		1		1	
<i>Histoire</i>	HISTO		2		1,5	
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		1		1	
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		2		2	
<i>Groupe d'options et d'ateliers</i>	GROPA					
<i>Options</i>	OPxxx		2		7	
<i>Ateliers</i>	ATxxx		2		7	
Vie et société	VIESO		1	2	1	2
Total			30	30	30	26

Remarques:

1. ALLUX 9PO En 9PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.
2. FRANC 9PO En 9PO, l'élève choisit une langue, l'allemand ou le français, comme 1ère langue qui est une branche de promotion.
L'autre langue forme avec l'anglais la branche de promotion "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.
3. ANGLA 9PO En 9PO, l'anglais forme avec l'allemand ou le français la branche de promotion appelée : "2e et 3e langues" avec un coefficient 4.

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes de 9e pratique

Branches	Code	Rem.	9PR	
			6	
			hrs.	coeff.
Langues	LANLU		7	4
<i>Allemand / Luxembourgeois</i>	ALLUX		4	
<i>Français</i>	FRANC		3	
Mathématiques	MATHE		4	4
Sciences naturelles	SCNAT		3	3
Sciences sociales	SCSOC		2	3
Éducation technologique	EDTEC			2
<i>Informatique</i>	INFOR		1	
<i>Dessin / Techniques</i>	DESTE		1	
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA		8	4
<i>Options</i>	OPxxx		8	4
<i>Ateliers</i>	ATxxx		8	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Tutorat	TUPRE		1	
Vie et société	VIESO		1	2
Total			30	24

Enseignement secondaire technique
Régime préparatoire
Cycle inférieur
Classes modulaires

Branches	Code	Rem.	7MO		8MO		9MO	
			6		6		6	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Allemand / Luxembourgeois	ALLUX		4	4	4	4	4	4
Français	FRANC		4	4	4	4	4	4
Mathématiques	MATHE		6	4	6	4	6	4
Culture générale	CULGE		6	4	6	4	6	4
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA							
<i>Options</i>	OPxxx		6	4	6	4	6	4
<i>Ateliers</i>	ATxxx		6	4	6	4	6	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		3	1	3	1	3	1
Tutorat	TUPRE		1		1		1	
Total			30	21	30	21	30	21

Enseignement secondaire technique

Cycle inférieur

Classe d'accueil

Branches	Code	Rem.	ACCU	
			4	
			hrs.	coeff.
Français	FRANC	1	14	4
Luxembourgeois	LUXEM		4	3
Mathématiques	MATHE	2	5	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		2	
<i>Groupe d'options et d'ateliers</i>	GROPA			
<i>Options</i>	OPxxx	3	3	
<i>Ateliers</i>	ATxxx		3	
Vie et société	VIESO		1	2
Tutorat	TUPRE		1	
Total			30	17

Remarques:

1. FRANC 7ACCU Les sciences humaines (histoire/géo.) et les sciences naturelles sont enseignées dans le cadre des leçons de français.
Il convient de prévoir une heure par semaine en salle informatique.
2. MATHE 7ACCU Il convient de prévoir une heure par semaine en salle informatique.
3. OPXXX 7ACCU La direction de chaque école décide des matières qu'il convient d'inscrire au programme, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: ateliers, études dirigées, travaux pratiques.

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays
Apprentissage accéléré de la langue allemande

Branches	Code	Rem.	7STA		8TEA		8POA		9TEA		9POA	
			5		6		5		7		6	
			hrs.	coeff.								
Allemand	ALLEM		13	4	9	4	9	4	8	4	8	4
Français	FRANC		5	4	4	4			3	4		
Anglais	ANGLA				4	4			4	4		
2e et 3e langues	2LANG							4				4
<i>Français</i>	FRANC						4					3
<i>Anglais</i>	ANGLA						4					4
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4		4		4		4
<i>Sciences naturelles</i>	SCNAT		2		3		3		3		3	
<i>Informatique</i>	INFOR								2		2	
Sciences sociales	SCSOC		2	4	1	4	1	4	2	4	2	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4		4		4		4
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		2		1		1					
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		2		2		2		2		2	
<i>Éducation technologique</i>	EDTEC											
<i>Nouvelles technologies de l'information</i>	NTIC											
<i>Groupe d'options et d'ateliers</i>	GROPA											
<i>Options</i>	OPxxx	1			2		2		2		2	
<i>Ateliers</i>	ATxxx				2		2		2		2	
Total			30	24	30	28	30	24	30	28	30	24

Remarque:

1. OPxxx 9POA, 9TEA

Une option trimestrielle, à raison de 2 leçons hebdomadaires, est réservée à l'éducation artistique, obligatoire pour tous les élèves.

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays
Apprentissage accéléré de la langue française

Branches	Code	Rem.	7STF		8TEF		8POF	
			5		6		5	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	2	4	2		
Français	FRANC		13	4	11	4	11	4
Anglais	ANGLA				4	4		
2e et 3e langues	2LANG							4
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM						4	
<i>Anglais</i>	ANGLA						4	
Mathématiques	MATHE		5	4	4	4	4	4
Sciences naturelles	SCNAT		2	4	3	4	3	4
Sciences sociales	SCSOC		2	4	1	4	1	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			4		4		4
<i>Éducation artistique</i>	EDUAR		2		1		1	
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH		2		2		2	
Total			30	22	30	26	30	24

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classes d'insertion pour élèves venant d'arriver au pays
Apprentissage accéléré de la langue française

Branches	Code	Rem.	9TEF		9POF		9PRF	
			7		6		6	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	2				
Français	FRANC		9	4	9	4		
Anglais	ANGLA		4	4				
2e et 3e langues	2LANG					4		
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM				4			
<i>Anglais</i>	ANGLA				4			
Langues	LANLU							4
<i>Luxembourgeois</i>	LUXEM						4	
<i>Français</i>	FRANC						5	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	4	4
Sciences	SCIEN			4		4		
<i>Sciences naturelles</i>	SCNAT		3		3			
<i>Informatique</i>	INFOR		2		2			
Sciences naturelles	SCNAT						3	3
Sciences sociales	SCSOC		2	4	2	4	2	3
Éducation technologique	EDTEC							2
<i>Informatique</i>	INFOR						1	
<i>Dessin / Techniques</i>	DESTE						1	
Groupe à options	GROPT							
<i>Options</i>	OPxxx						8	4
<i>Ateliers</i>	ATxxx						8	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2	2	2	2	2
Cours facultatifs	COUFA							
Total			30	24	30	22	30	22

Enseignement secondaire technique
Régime préparatoire
Cycle inférieur
Classes modulaires d'insertion

Branches	Code	Rem.	7MOF		8MOF		9MOF	
			6		6		6	
			hrs.	coeff.	hrs.	coeff.	hrs.	coeff.
Luxembourgeois	LUXEM		4	3	4	3	4	3
Français	FRANC		6	4	6	4	6	4
Mathématiques	MATHE		6	4	6	4	6	4
Culture générale	CULGE		4	2	4	2	4	2
Groupe d'options et d'ateliers	GROPA							
<i>Options</i>	OPxxx		6	4	6	4	6	4
<i>Ateliers</i>	ATxxx		6	4	6	4	6	4
Éducation physique et sportive	EDUPH		3	1	3	1	3	1
Tutorat	TUPRE		1		1		1	
Total			30	18	30	18	30	18

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Classe d'accueil pour jeunes adultes

Branches	Code	Rem.	CLIJA	
			0	
			bf	hrs.
Français	FRANC	1, 2	✓	15
Luxembourgeois	LUXEM			2
Anglais	ANGLA			2
Mathématiques	MATHE	3	✓	4
Éducation technologique et branches d'expression	ESTEC			
Éducation artistique	EDUAR	4	✓	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		✓	2
Nouvelles technologies de l'information	INITE		✓	2
Tutorat	TUTOR	1, 2		1
Total				30

Remarques:

1. FRANC, TUTOR Les sciences humaines (histoire/géo), les sciences naturelles et l'éducation civique sont enseignées dans le cadre des leçons de français. Les cours d'éducation civique comprennent également des visites d'institutions politiques et culturelles luxembourgeoises afin de familiariser le jeune avec son nouveau lieu de vie.
2. FRANC, TUTOR Le tutorat sera assuré par le régent, c'est-à-dire l'enseignant de français et portera sur l'orientation scolaire et/ou professionnelle du jeune (préparation à la vie professionnelle, informations sur le contexte socio-politique luxembourgeois). Les interventions des collaborateurs de l'Action locale pour jeune et de l'Orientation professionnelle du ministère du Travail et de l'Emploi auront lieu dans le cadre du tutorat.
3. MATHE Les connaissances en mathématiques étant généralement très différentes, l'enseignant devra différencier son cours.
4. EDUAR L'éducation artistique, à entendre comme un éveil à l'art, sera alternée avec des stages ou visites en entreprise, respectivement des stages dans des ateliers de travail pratique, si l'élève montre des compétences professionnelles.

Enseignement secondaire technique
Cycle inférieur
Cours d'orientation et d'initiation professionnelles

Branches	Code	Rem.	IPDM	
			5	
			hrs.	coeff.
Enseignement général	ENGEN	1	10	
<i>Communication</i>	COMIP	2		
<i>Calcul</i>	CALIP			
<i>Éducation civique et sociale</i>	ECSIP			
Formation pratique et professionnelle	FOPPR			
Travaux pratiques en ateliers et options	TPIAO		10	
Stage pratique en entreprises	STAIP	3		
Éducation technologique et branche d'expression	ESTIP	4	9	
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUIP			
<i>Éducation artistique et culturelle</i>	EACIP			
<i>Technologie de l'information et de la communication</i>	TICIP	5		
<i>Projets pédagogiques</i>	PRPIP			
Citoyenneté	CYTIP	6		
Tutorat	TUPRE		1	
Total			30	

Remarques:

Conformément à la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques et suivant l'art. 9. Les classes spéciales, des classes pour jeunes adultes, offertes sur base contractuelle à des élèves majeurs avec un enseignement adapté à leur maturité peuvent être organisées. Dans le cadre des cours d'orientation et d'initiation professionnelles l'année d'étude pour jeunes adultes se nomme IPJA.

1. ENGEN Vu le caractère transversal, l'enseignement général, l'éducation technologique et les branches d'expression qui se composent de la communication (COMIP), du calcul (CALIP), de l'éducation civique et sociale (ECSIP), des technologies de l'information, de la communication (TICIP) et de l'éducation physique et sportive (EDUIP) ne sont pas dispensés par branches isolées, mais par thèmes interdisciplinaires.
2. COMIP Choix de langue: En début de l'année scolaire l'élève opte pour une langue dans laquelle il sera évalué. Les élèves ne maîtrisant pas la langue luxembourgeoise suivront un cours de base de luxembourgeois.
3. STAIP L'année scolaire est complétée par des stages en entreprise d'une à plusieurs semaines. La durée minimale de ces stages est de 30 jours, la durée maximale de 40 jours. Les stages sont organisés dans les métiers et professions donnant accès à une formation professionnelle. Pour des raisons motivées, une dérogation ministérielle peut être demandée par la direction du lycée ou du centre.
4. ESTIP La direction de chaque lycée et de chaque centre décide, des matières qu'il convient d'inscrire au programme de l'éducation technologique et branches d'expression, en fonction des besoins des élèves et des ressources de l'établissement: options, ateliers, travaux pratiques, stages d'une journée hebdomadaire en entreprise, culture générale, éducation physique et sportive, initiation à la vie culturelle et artistique...
5. TICIP Il est vivement recommandé que les technologies de l'information et de la communication soient intégrées dans le volet général et social, afin que les élèves puissent s'y familiariser, acquérir des notions de base dans un contexte naturel et réel et adopter une attitude responsable dans l'utilisation de l'Internet et des logiciels.
6. CYTIP La branche « citoyenneté » n'est pas dispensée en tant que branche isolée, mais elle regroupe un ensemble de compétences transversales et sociales qui sont évaluées dans les autres branches de la grille horaire. Les socles de compétences transversales et sociales visent l'éducation à la citoyenneté, le développement de la personnalité ainsi qu'une sensibilisation à l'engagement personnel et collectif.

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Division administrative et commerciale
Section gestion

Branches	Code	Rem.	10CM			11CM			12CG			13CG		
			9			11			11			10		
			bf	hrs.	coeff.									
Enseignement professionnel	ENPRO													
Économie d'entreprise	ECOEN		✓	3	4	✓	3	4						
Économie de gestion	ECOGE								✓	4	4	✓	4	4
Économie politique	ECOPO								✓	3	4	✓	4	4
Comptabilité	COMPT		✓	3	4	✓	3	4	✓	3	4	✓	3	4
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	3						
Informatique	INFOR						2	3		4	3		3	3
Éléments de droit	DROCO						3	3						
Gestion de projet	GESPJ	1									2			
Enseignement général	ENGEN													
Français	FRANC		✓	4	4	✓	3	4	✓	3	4	✓	3	4
Allemand	ALLEM			3	3		3	3		3	3		3	3
Anglais	ANGLA			4	3		4	3		3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3		3	3		3	3
Technologie, environnement et santé	TECES			2	3									
Éducation à la citoyenneté	EDCIT						2	3						
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	3		2	3
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Cours facultatifs	COUFA													
<i>Français appliqué</i>	OLFRA	2		2			2							
<i>Allemand appliqué</i>	OLALL	3		2			2							
<i>Cours spécifique</i>	OSPEC	4		2			2			2			2	
Vie et société	VIESO			2	2									
Total				30	30		30	34		30	34		30	32

Remarques:

Les classes du cycle moyen sont organisées en commun avec la section communication et organisation.

- GESPJ 12CG
La durée globale du projet est de deux semaines. Durant les périodes définies pour les travaux de projets, les autres cours n'auront pas lieu.
- OLFRA 10CM, 11CM
Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue française appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
- OLALL 10CM, 11CM
Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue allemande appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.
- OSPEC 10CM, 11CM, 12CG, 13CG
Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours spécifiques pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins.

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Division administrative et commerciale
Deutsch-Luxemburgisches Schengen Lyzeum Perl

Branches	Code	Rem.	10B			11B			12B		
			11			11			10		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enseignement général	ENGEN										
Français	FRANC			3	3		3	3		4	3
Allemand	ALLEM		✓	4	4	✓	3	4	✓	3	4
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		4	3
Mathématiques	MATHE			4	3		4	3		4	3
Physique / Chimie	PHYCH	1		2	2		2	2		2	2
Histoire / Géographie	HIGEO						2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2		1	2		1	2
Enseignement professionnel	ENPRO										
Comptabilité	COMPT		✓	3	4	✓	3	4	✓	4	4
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	2			
Économie de gestion	ECOGE			3	3		3	3	✓	5	3
Économie politique	ECOPO		✓	2	2	✓	4	4	✓	4	4
Informatique	INFOR			2	2		4	3		3	3
Droit	DROIT			3	2						
Total				36	34		36	36		38	34

Remarque:

1. PHYCH 12B Facultatif

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Division administrative et commerciale
Section communication et organisation

Branches	Code	Rem.	10CM			11CM			12CC			13CC		
			9			11			12			11		
			bf	hrs.	coeff.									
Enseignement professionnel	ENPRO													
Économie d'entreprise	ECOEN		✓	3	4	✓	3	4						
Économie de gestion	ECOGE								✓	4	4	✓	4	4
Économie politique	ECOPO								✓	3	4	✓	4	4
Communication professionnelle et relations humaines	COPRH								✓	3	4	✓	3	4
Organisation et gestion d'activités	ORGES									3	3		3	3
Comptabilité	COMPT		✓	3	4	✓	3	4		2	3		2	3
Communication professionnelle	COMPR			4	3		2	3						
Informatique	INFOR						2	3						
Éléments de droit	DROCO						3	3						
Technologies de l'information et de la communication	TINCO									2	3		2	3
Gestion de projet	GESPJ	1									2			
Enseignement général	ENGEN													
Français	FRANC		✓	4	4	✓	3	4	✓	3	4	✓	3	4
Allemand	ALLEM			3	3		3	3		3	3		3	3
Anglais	ANGLA			4	3		4	3		3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3						
Technologie, environnement et santé	TECES			2	3									
Éducation à la citoyenneté	EDCIT						2	3						
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	3		2	3
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Cours facultatifs	COUFA													
<i>Français appliqué</i>	OLFRA	2		2			2							
<i>Allemand appliqué</i>	OLALL	4		2			2							
<i>Anglais appliqué</i>	OLANG	3								2				
<i>Cours spécifique</i>	OSPEC	5		2			2						2	
Vie et société	VIESO			2	2									
Total				30	30		30	34		30	37		31	35

Remarques:

- | | | |
|----------|------------------------|---|
| 1. GESPJ | 12CC | La durée globale du projet est de deux semaines. Durant les périodes définies pour les travaux de projets, les autres cours n'auront pas lieu. |
| 2. OLFRA | 10CM, 11CM | Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue française appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins. |
| 3. OLANG | 12CC | Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue anglaise appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins. (Le cours peut également être fréquenté par les élèves de la 12CG) |
| 4. OLALL | 10CM, 11CM | Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours de langue allemande appliquée pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins. |
| 5. OSPEC | 10CM, 11CM, 12CC, 13CC | Cours facultatif : Chaque établissement peut organiser des cours spécifiques pour autant que chaque auditoire se compose de 12 élèves au moins. |

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Cycle moyen

Division des professions de santé et des professions sociales

Branches	Code	Rem.	10PS			11PS		
			11			10		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Biologie générale	BIOGE	1	✓	3	3	✓	3	3
Biologie humaine et sciences sociales	BIOSO		✓	4	4	✓	4	4
Chimie	CHIMI	2		3	3		4	4
Physique	PHYSI	3		3	3		4	3
Informatique appliquée	INFAP			1	2		1	2
Allemand	ALLEM			3	3		3	3
Anglais	ANGLA			3	3		3	3
Français	FRANC			3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			2	3			
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2		1	2
Total				30	33		30	31

Remarques:

- | | | | |
|----|-------|------------|--|
| 1. | BIOGE | 10PS, 11PS | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPBIO) |
| 2. | CHIMI | 10PS, 11PS | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI) |
| 3. | PHYSI | 10PS, 11PS | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY) |

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Cycle supérieur
Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'éducateur

Branches	Code	Rem.	12ED		
			12		
			bf	hrs.	coeff.
Langues, Sciences et Mathématiques	LANSM				
Groupe à options 2 langues parmi 3	GRO23	1			
<i>Français</i>	FRANC			3	3
<i>Allemand</i>	ALLEM			3	3
<i>Anglais</i>	ANGLA			3	3
Biologie et Mathématiques appliquées	BIOMA	2		3	3
<i>Biologie</i>	BIOLO			1	1
<i>Mathématiques appliquées</i>	MATHA			2	2
Formation générale	FORGE				
Psychologie	PSYCH		✓	2	3
Sociologie	SOCIO		✓	2	3
Pédagogie	PEDAG		✓	2	3
Méthodologie du travail scientifique et travail personnel encadré	METRS	3		3	3
Formation de spécialisation	FORSP				
Méthodologie de la pratique professionnelle / Action éducative et sociale	METPR			3	3
Communication	COMMU			2	2
Développement tout au long de la vie	DEVEL			2	2
Expression et animation	EXPAN			5	3
<i>Pédagogie des activités physiques et sportives</i>	PEAPS			2	2
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS			1	1
<i>Éducation artistique</i>	EDART			1	1
<i>Psychomotricité</i>	PSYMO			1	1
Coaching	COACH	4		1	
Pratique professionnelle	PRAPR	5	✓		4
Total				31	35

Remarques:

1. GRO23 choix de 2 langues parmi 3
2. BIOMA mathématiques appliquées: comptabilité, gestion et statistiques.
3. METRS Une organisation flexible de METRS peut être décidée dans le cadre de l'organisation du Lycée à condition de respecter le volume horaire prévu.
4. COACH évaluation de la participation dans un complément au bulletin.
5. PRAPR La pratique professionnelle est organisée pendant 9 semaines avec 34 heures par semaine, ce qui correspond à 8,5 leçons hebdomadaires pendant 36 semaines.

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Cycle supérieur
Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'éducateur-ancien régime

Branches	Code	Rem.	14EDAN		
			9		
			bf	hrs.	coeff.
Pédagogie	PEDAG		✓		4
<i>Pédagogie sociale</i>	PEDSO			3	2
<i>Pédagogie spéciale</i>	PEDSP			3	2
<i>Pédagogie des médias</i>	PEDME			2	1
Psychopédagogie	PSYPE			3	3
Psychologie	PSYCH		✓	4	4
Gérontologie	GERON			3	3
Législation et déontologie	LEDEO			2	2
Pratique professionnelle	PRAPR		✓	6	4
Connaissance du monde contemporain	CONMO			2	2
Éducation à la santé	EDSAE			3	3
Éducation physique et sportive	EDUPH			1	1
Total				32	26

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Cycle supérieur
Division des professions de santé et des professions sociales
Section Sciences sociales

Branches	Code	Rem.	12SO			13SO		
			11			11		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Connaissance du monde contemporain	CONMO		✓	4	3	✓	4	3
Sociologie	SOCIO			2	3		2	3
Psychologie et communication	PSYCO		✓	4	3	✓	4	3
Économie politique	ECOPO			2	3		2	3
Anglais	ANGLA			3	3		3	3
Groupe à options 2 <deuxième langue>	GRO2L	1						
<i>Allemand</i>	ALLEM			3	3		3	3
<i>Français</i>	FRANC			3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3
Connaissances générales	CONGE				2			2
<i>Questions philosophiques</i>	QUEPH			1	2		2	2
<i>Pédagogie</i>	PEDAG			2	2		1	2
Arts et culture	ARTCU	2					2	1
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1
Choix option	CHOPT	3		2	1		2	1
Travail personnel	TRAPE	4		2	2			
Total				30	27		30	26

Remarques:

1. GRO2L L'élève choisit en classe de 12SO entre l'allemand et le français. Il poursuit avec la même option en classe de 13SO.
2. ARTCU Le cours a pour objectif de montrer la situation des arts et de la culture dans la société.
3. CHOPT Au moins un des cours à option offert au lycée se situera dans le domaine des sciences naturelles. Au choix du Lycée.
4. TRAPE Une organisation flexible du TRAPE peut être décidée dans le cadre de l'organisation du Lycée à condition de respecter le volume horaire prévu.

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Cycle supérieur
Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'infirmier / infirmière

Branches	Code	Rem.	12SI			13SI		
			8			6		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Connaissances de langues	CONLA		✓		4	✓		4
<i>Groupe à options allemand / anglais</i>	GROAA							
<i>Allemand</i>	ALLEM			3	1		4	1
<i>Anglais</i>	ANGLA			3	1		4	1
<i>Français</i>	FRANC			4	1		3	1
Connaissances de culture générale	CONCG		✓		4	✓		4
<i>Sciences humaines et sociales</i>	SCHUS	1		2	3		2	3
<i>Étapes de la vie</i>	ETAPE	2		1	2		1	2
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH			2	1		2	1
Connaissances scientifiques	CONSC		✓		4			
<i>Biophysique</i>	BIPHY			1	1			
<i>Biochimie</i>	BIOCH			1	1			
<i>Mathématiques appliquées</i>	MATHA			2	1			
Biologie humaine	BIOHU	3	✓	2	4	✓	3	4
Connaissances professionnelles de base	COPRB		✓		4	✓		4
<i>Nutrition et diététique</i>	NUTDI			1	1			
<i>Pharmacologie</i>	PHARM			1	1		1	1
<i>Hygiène professionnelle / Microbiologie</i>	HYGMI	4		1	2		1	1
Sciences médicales	SCMED	5	✓	2	4	✓	3	4
Concepts de soins et problèmes infirmiers	COSPI	6	✓	4	4	✓	6	4
Connaissances professionnelles relationnelles et déontologiques	COPRD		✓		4	✓		4
<i>Communication professionnelle</i>	COMPR	7		2	2		2	2
<i>Éducation pour la santé - santé publique</i>	EDSAP						1	1
<i>Connaissance du monde professionnel</i>	CONPR	8		1	1		1	1
Connaissances professionnelles appliquées / pratiques	COPAP					✓		
<i>Laboratoire d'enseignement clinique</i>	LABPS			2			2	
<i>Enseignement clinique</i>	ENSCL	9, 10, 11						
Total				32	32		32	28

Remarques:

Les cours définis par la grille horaire sont organisés pendant 30 semaines en 12SI.

1. SCHUS La matière porte sur: sociologie, psychologie.
2. ETAPE La matière porte sur: enfant sain, adolescent, personne âgée.
3. BIOHU La matière porte sur: anatomie, physiologie.
4. HYGMI La matière porte entre autres sur: bactériologie, virologie et parasitologie.
5. SCMED La branche porte sur: pathologie, pharmacologie

6. COSPI La matière porte sur: jugement professionnel, investigations et imagerie médicale, principes des soins infirmiers en matière de médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie et santé mentale, gériatrie.
7. COMPR La matière porte sur: communication fonctionnelle et aidante, théorie + laboratoire (1+1).
8. CONPR La matière porte sur: éthique de la profession, législation, principes d'administration, méthodologie à la recherche, aspects juridiques de la profession.
9. ENSCL L'enseignement clinique en classe de 12SI est organisé pendant 6 semaines avec 38 heures par semaine donc avec un total de 228 heures, ce qui correspond à 6,33 leçons hebdomadaires pendant 36 semaines.
L'évaluation est formative en classe de 12eSI.
Pour pouvoir être admis en classe de 13SI, l'élève doit avoir suivi tous les stages et présenter à la fin de l'année scolaire un portfolio complet et bien soigné, qui sera validé par le conseil de classe.
10. ENSCL 13SI L'enseignement clinique en classe de 13SI est organisé pendant 7 semaines avec 38 heures par semaine, donc avec un total de 266 heures, ce qui correspond à 8,31 leçons hebdomadaires pendant 32 semaines.
11. ENSCL 13SI L'évaluation est sommative en classe de 13SI. Pour pouvoir être admis à l'examen, l'élève doit avoir atteint le degré de maîtrise retenu pour les compétences en ENSCL de la 13SI.
L'année scolaire comprend également 3 semaines de stage supplémentaires après l'examen en vue d'une admission au BTS-SI.

Enseignement secondaire technique
Régime technique
Cycle supérieur
Division des professions de santé et des professions sociales
Section sciences de la santé

Branches	Code	Rem.	13SH		
			5		
			bf	hrs.	coeff.
Connaissances de langues	CONLA		✓		4
<i>Groupe à options allemand / anglais</i>	GROAA	1			
<i>Allemand</i>	ALLEM			4	1
<i>Anglais</i>	ANGLA			4	1
<i>Français</i>	FRANC			3	1
Connaissances de culture générale	CONCG		✓		4
<i>Connaissance du monde de la santé</i>	CONSA	2		2	2
<i>Sciences humaines et sociales</i>	SCHUS	3		2	3
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH			2	1
Connaissances scientifiques 1	COSC1		✓		4
<i>Mathématiques</i>	MATHE			4	1
<i>Chimie médicale</i>	CHIME			3	1
<i>Physique médicale</i>	PHYME			3	1
Connaissances scientifiques 2	COSC2		✓		4
<i>Biologie humaine</i>	BIOHU	4		3	2
<i>Biologie cellulaire</i>	BIOCE			1	1
Sciences médicales	SCMED	5	✓	3	4
Travail d'envergure	TRAEN	6	✓	2	4
Stage d'orientation professionnelle	STAPR	7			
Total				32	24

Remarques:

Les cours définis par la grille horaire sont organisés pendant 27 semaines.

- GROAA L'élève choisit en classe de 12SI entre l'allemand et l'anglais. Il poursuit avec la même option en classe de 13SH.
- CONSA La matière porte sur: éducation pour la santé - santé publique, communication professionnelle, législation professionnelle, éthique et déontologie.
- SCHUS La matière porte sur: sociologie, psychologie.
- BIOHU La matière porte sur: anatomie, physiologie.
- SCMED La branche porte sur: pathologie, pharmacologie
- TRAEN Pour le travail d'envergure, un séminaire d'introduction de 3 jours et une période de présentation de 2 jours sont à organiser obligatoirement.
Pour être admis à l'examen, la note du travail d'envergure doit être suffisante.
- STAPR Le stage en classe de 13SH est organisé pendant 2 semaines à raison de 38 heures par semaine (total = 76 heures) ce qui correspond à 2,38 leçons hebdomadaires pendant 32 semaines.
L'accomplissement du stage est une condition d'admission à l'examen.

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section technique générale

Branches	Code	Rem.	10TG			11TG			12GE			13GE		
			11			10			11			11		
			bf	hrs.	coeff.									
Enseignement professionnel	ENPRO													
Mathématiques	MATHE		✓	5	4	✓	5	4	✓	5	4	✓	6	4
Chimie	CHIMI	1		3	4		3	4		3	4		3	4
Physique	PHYSI	2	✓	3	4	✓	3	4	✓	3	4		3	4
Électrotechnique	ELETE	3								3	3		3	3
Informatique	INFOR			2	3		2	3		2	3		2	3
Mécanique	MECAN									2	3		3	3
Technologie	TECNO			2	3		3	3		4	3		2	3
Enseignement général	ENGEN													
Allemand	ALLEM			3	3		3	3						
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	3		3	3
Français	FRANC			3	3		3	3						
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3						
Éducation à la santé et à l'environnement	EDSAN			1	2									
Groupe à options allemand / français	GROAF													
<i>Allemand</i>	ALLEM									3	3		3	3
<i>Français</i>	FRANC									3	3		3	3
Connaissance du monde contemporain	CONMO	4								2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2		1	2						
Questions philosophiques	QUEPH									1	2		1	2
Total				30	35		30	33		33	35		33	35

Remarques:

- | | | |
|----------|------------------------|--|
| 1. CHIMI | 10TG, 11TG, 12GE, 13GE | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI) |
| 2. PHYSI | 10TG, 11TG, 12GE, 13GE | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY) |
| 3. ELETE | 12GE, 13GE | Dont une leçon de travaux pratiques (code TPELE) |
| 4. CONMO | 12GE | Cette branche comprend une partie d'enseignement économique (Economie de l'entreprise et Economie politique) à raison de 1 des 2 leçons, elle est à confier à un titulaire unique. |

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section informatique

Branches	Code	Rem.	10TG			11TG			12GI			13GI		
			11			10			9			9		
			bf	hrs.	coeff.									
Enseignement professionnel	ENPRO													
Mathématiques	MATHE		✓	5	4	✓	5	4	✓	6	4	✓	6	4
Chimie	CHIMI	1		3	4		3	4						
Physique	PHYSI	2	✓	3	4	✓	3	4						
Informatique	INFOR			2	3		2	3						
Technologie	TECNO			2	3		3	3						
Programmation	PROGR								✓	4	4	✓	4	4
Téléinformatique et réseaux	TEINF									4	4		2	3
Architecture des ordinateurs	ARCOR									2	3			
Bases de données	BASDO												4	3
Sciences naturelles et technologie	SNTEC	3								4	3		4	3
Enseignement général	ENGEN													
Allemand	ALLEM			3	3		3	3						
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	4		3	4
Français	FRANC			3	3		3	3						
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	3		2	3						
Éducation à la santé et à l'environnement	EDSAN			1	2									
Groupe à options allemand / français	GROAF													
<i>Allemand</i>	ALLEM									3	3		3	3
<i>Français</i>	FRANC									3	3		3	3
Connaissance du monde contemporain	CONMO	4								2	2		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Vie et société	VIESO			1	2		1	2						
Questions philosophiques	QUEPH									1	2		1	2
Total				30	35		30	33		31	30		31	29

Remarques:

1. CHIMI 10TG, 11TG
2. PHYSI 10TG, 11TG
3. SNTEC 12GI, 13GI
4. CONMO 12GI

Dont une leçon de travaux pratiques (code TPCHI)

Dont une leçon de travaux pratiques (code TPPHY)

Dont 1 leçon de travaux pratiques (code TPSNT)

Cette branche comprend une partie d'enseignement économique (Economie de l'entreprise et Economie politique) à raison de 1 des 2 leçons, elle est à confier à un titulaire unique.

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division technique générale

Section Sciences naturelles

Branches	Code	Rem.	10SN			11SN			12SN		
			10			10			11		
			bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.	bf	hrs.	coeff.
Enseignement professionnel	ENPRO										
Biologie	BIOLO		3	4	3	4	3	4			
Chimie	CHIMI		3	4	3	4	3	4			
Physique	PHYSI		3	4	3	4	3	4			
Géographie	GEOGR								3	3	
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4	4	4	4	4	
Informatique appliquée	INFAP		2	2	2	2					
Travail personnel	TRAPE								2	2	
Enseignement général	ENGEN										
Allemand	ALLEM		3	3	3	3					
Anglais	ANGLA		3	3	3	3	3	3			
Français	FRANC		3	3	3	3					
Groupe à options langues	GOLAN										
<i>Allemand</i>	ALLEM								3	3	
<i>Français</i>	FRANC								3	3	
Éducation artistique et musicale	EDUAM	1	2	2							
Éducation à la citoyenneté	EDCIT		2	2	2	2					
Vie et société	VIESO	1			2	2					
Connaissance du monde contemporain	CONMO								2	2	
Questions philosophiques	QUEPH								2	2	
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	1	2	1			2	1	
Tutorat	TUTOR	2, 3	1		1						
Cours facultatifs	COUFA	4							1		
Total			31	32	31	32	31	32			

Remarques:

1. VIESO, EDUAM Pour des raisons d'organisation interne, le lycée est autorisé à organiser les deux branches sur deux années (10e et 11e), à raison d'une leçon par semaine pour chacune des deux branches ou de deux leçons sur un semestre pour chacune des deux branches.
2. TUTOR 10SN 1 leçon au cours du 1er trimestre, dispense à partir du 2e trimestre pour les élèves qui ont TB ou B en application.
3. TUTOR 11SN Tutorat au 3e trimestre – organisation du stage- TRAPE, dispense à partir du moment où l'élève a trouvé un lieu de stage.
4. COUFA Préparation à la vie universitaire et professionnelle.

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Division artistique

Branches	Code	Rem.	10AR			11AR			12AR			13AR		
			10			9			12			11		
			bf	hrs.	coeff.									
Enseignement professionnel	ENPRO													
Histoire de l'art	HISAR		✓	3	3	✓	3	3	✓	3	4	✓	3	4
Travail personnel	TRAPE	2									2			
Langage plastique bidimensionnel	LAPLA		✓	5	4	✓	6	4	✓	5	4	✓	5	4
<i>Dessin à main levée</i>	DESMA	3		3	2		3	2						
<i>Théorie de la couleur</i>	THCOU	4		2	1									
<i>Techniques d'impression et peinture</i>	TIMPP	5					3	1						
Communication graphique et Infographique	COGRI	6, 7, 8		2	3		2	3		3	3		3	3
Langage des médias	LAMED			2	2									
Volume et Conception 3D	VOLCO	9, 10, 11		2	3		3	3		4	3		4	3
Perspective / Projection orthogonale	PERSP									2	2		2	2
Enseignement général	ENGEN													
Anglais	ANGLA			3	3		3	3		3	3		3	3
Allemand	ALLEM	12	✓	3	3	✓	3	3						
Français	FRANC	12	✓	3	3	✓	3	3						
Groupe à options langues	GOLAN													
<i>Allemand</i>	ALLEM									3	3		3	3
<i>Français</i>	FRANC									3	3		3	3
Mathématiques	MATHE			3	3		3	3		3	3		3	3
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2	2		2	2						
Connaissance du monde contemporain	CONMO									2	2		2	2
Sciences	SCIEN	13, 14, 15		1	2		1	2			2			2
<i>Physique</i>	PHYSI									1			1	
<i>Chimie</i>	CHIMI									1			1	
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1		2	1		2	1		2	1
Total				31	32		31	30		32	32		32	30

Remarques:

Les travaux dirigés sont enseignés sous forme de groupes avec de préférence un maximum de 14 élèves ou bien avec toute la classe dans la même salle, à la même heure et avec 2 enseignants.

1.	OPLAN	12AR, 13AR	En classe de 12e l'élève choisit l'allemand ou le français. Le choix reste le même en classe de 13AR.
2.	TRAPE	12AR	Une seule note annuelle au 3e trimestre.
3.	DESMA	10AR	Une leçon de théorie enseignée en salle de dessin et deux leçons de travaux dirigés enseignées en salle de dessin.
4.	THCOU	10AR	Deux leçons de travaux dirigés enseignées en salle de dessin.
5.	TIMPP	11AR	La branche Techniques d'impression et peinture comporte les techniques sérigraphie, gravure, lithographie et peinture. Dont deux leçons de travaux dirigés enseignées en atelier artistique.
6.	COGRI	10AR	Une leçon de théorie enseignée en salle informatique et une leçon de travaux dirigés enseignée en salle informatique.
7.	COGRI	11AR	En salle informatique.
8.	COGRI	12AR, 13AR	Une leçon de théorie en salle informatique et deux leçons de travaux dirigés en salle informatique.
9.	VOLCO	10AR	Dont une leçon de travaux dirigés enseignée en atelier artistique.
10.	VOLCO	11AR	Dont deux leçons de travaux dirigés enseignées en atelier artistique.
11.	VOLCO	12AR, 13AR	Une leçon de théorie en salle informatique et deux leçons de travaux dirigés en salle informatique.
12.	ALLEM, FRANC	10AR, 11AR	En classe de 10e l'élève choisit une des deux langues comme branche fondamentale. Le choix reste le même en classe de 11AR.
13.	SCIEN	10AR	Éducation à la santé.
14.	SCIEN	11AR	Technologie des matériaux.
15.	SCIEN	12AR, 13AR	Les matières Chimie et Physique sont enseignées en salle spéciale sous forme de travaux dirigés. Pondération de la note : Chimie (1) / Physique (1).

Enseignement secondaire technique
Régime de la formation de technicien-ancien régime
Division chimique

Branches	Code	Rem.	T3CHAN		
			13		
			bf	hrs.	coeff.
Enseignement professionnel	ENPRO				
Chimie organique	CHIMO		✓	3	4
Travaux pratiques chimie	TPCHI		✓	8	4
Chimie minérale	CHIMN		✓	2	3
Chimie physique	CHIPH		✓	2	3
Physique	PHYSI			3	4
Méthodes d'analyses physico-chimiques	MEAPC		✓	1	2
Biotechnologie	BIOTE			2	2
Informatique	INFOR			1	2
Enseignement général	ENGEN				
Anglais	ANGLA			2	2
Groupe à options allemand / français	GROAF				
<i>Allemand</i>	ALLEM			2	2
<i>Français</i>	FRANC			2	2
Mathématiques	MATHE			2	2
Éducation civique et sociale	EDUCS			2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2	1
Total				32	33

Enseignement secondaire technique
Lycée Ermesinde
Cycle inférieur

Branches	Code	Rem.	7TEC	6TEC	5TEC	5PRO
			0	0	0	0
			hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Français	FRANC		4	4	4	4
Allemand	ALLEM		2	2	2	2
Mathématiques	MATHE		4	4	4	4
Anglais	ANGLA		4	4	4	2
Art et société	ARTSO		4	4	2	2
Éducation aux valeurs	EDVAL		2	2	2	2
Sciences et techniques	SCITE		4	6	6	8
Sport et santé	SPOSA		4	2	4	4
Perfectionnement	PERFE		2	2	2	2
Total			30	30	30	30

Enseignement secondaire technique
Lycée Ermesinde
Cycle inférieur
Régime préparatoire
Classes modulaires

Branches	Code	Rem.	7PRE	6PRE	5PRE
			0	0	0
			hrs.	hrs.	hrs.
Français	FRANC		4	4	4
Allemand	ALLEM		4	2	4
Mathématiques	MATHE		4	4	4
Art et société	ARTSO		4	4	2
Éducation aux valeurs	EDVAL		2	2	2
Sciences et techniques	SCITE		4	6	8
Sport et santé	SPOSA		4	4	2
Perfectionnement	PERFE		4	4	4
Total			30	30	30

Enseignement secondaire technique
École de la 2e Chance

Branches	Code	Rem.	9BA2	9AV2
			7	8
			hrs.	hrs.
Enseignement général	ENGEN	1		
Français	FRANC		4	5
Allemand	ALLEM		5	4
Anglais	ANGLA			6
Mathématiques	MATHE		6	6
Sciences naturelles	SCNAT	1	2	2
Sciences humaines et sociales	SCHUS		2	2
Éducation physique et sportive	EDUPH		2	2
Tutorat	TUTOR		1	1
Activités complémentaires	ACOMP	2	2	2
Formation pratique et professionnelle	FOPPR	3		
Atelier 1	ATEL1		6	6
Atelier 2	ATEL2		6	
Total			36	36

Remarques:

Les grilles horaires des classes de la formation professionnelle (DAP) offertes à l'E2C sont celles de la formation initiale. Des cours d'une deuxième langue (allemand / français) et les mathématiques sont offerts à l'E2C comme modules facultatifs supplémentaires.

1. ENGEN, SCNAT, SCISH
 Dans une branche de l'enseignement général ainsi que dans une deuxième branche des sciences humaines et sociales, un portfolio d'orientation fait partie intégrante du cours enseigné (code : OE2CP). L'éducation à la culture, l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les cours de l'enseignement général, des sciences naturelles ainsi que des sciences humaines et sociales.
2. ACOMP
 Les activités complémentaires sont choisies par les apprenants dans les domaines artistique, culturel et sportif.
3. FOPPR
 La formation pratique est complétée par des stages longs ou hebdomadaires en entreprise d'une durée totale de 120 heures par semestre. Les stages longs peuvent être organisés pendant les vacances scolaires.

Enseignement secondaire technique
École de la 2e Chance

Branches	Code	Rem.	10PS2		11PS2	
			9		10	
			bf	hrs.	bf	hrs.
Enseignement général	ENGEN	1				
Français	FRANC			4		4
Allemand	ALLEM			4		4
Anglais	ANGLA			4		4
Mathématiques	MATHE			3		
Biologie générale	BIOGE	2	✓	4	✓	4
Biologie sociale	BIOHS		✓	4	✓	4
Chimie	CHIMI	2		4		4
Physique	PHYSI	2		4		4
Éducation à la citoyenneté	EDCIT			2		2
Informatique appliquée	INFAP					2
Éducation physique et sportive	EDUPH					1
Tutorat	TUTOR			1		1
Activités complémentaires	ACOMP	3		2		2
Total				36		36

Remarques:

Les grilles horaires des classes de la formation professionnelle (DAP) offertes à l'E2C sont celles de la formation initiale. Des cours d'une deuxième langue (allemand / français) et les mathématiques sont offerts à l'E2C comme modules facultatifs supplémentaires.

Pour les classes de 10PS2 et 11PS2, un travail personnel encadré, fait partie intégrante du cours concerné.

1. ENGEN, SCNAT, SCISH
 Dans une branche de l'enseignement général ainsi que dans une deuxième branche des sciences humaines et sociales, un portfolio d'orientation fait partie intégrante du cours enseigné (code : OE2CP). L'éducation à la culture, l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté ainsi que les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans les cours de l'enseignement général, des sciences naturelles ainsi que des sciences humaines et sociales.
2. BIOGE, CHIMI, PHYSI
 Dont une leçon de travaux pratiques par branche.
3. ACOMP
 Les activités complémentaires sont choisies par les apprenants dans les domaines artistique, culturel et sportif.

Enseignement secondaire technique

École de la 2e Chance

Cycle supérieur

Formation des adultes - Formation de l'éducateur en alternance

Branches	Code	Rem.	12EA2 SEM1	12EA2 SEM2	13EA2 SEM1	13EA2 SEM2
			9	8	7	7
			hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Modules fondamentaux	MODFO					
Module 1: Langues	EAM01					
<i>Français</i>	FRANC		2	2		
<i>Allemand</i>	ALLEM		2		1	
<i>Anglais</i>	ANGLA			2	2	
Module 2: Psychologie	EAM02					
<i>Psychologie générale</i>	PSYGE		2	2	1	2
<i>Développement tout au long de la vie</i>	DEVEL				2	2
Module 3: Pédagogie	EAM03					
<i>Pédagogie générale</i>	PEDGE		2	2		
<i>Pédagogie sociale</i>	PEDSO				1	2
<i>Pédagogie inclusive</i>	PEDIN				1	2
Module 4: Formation pratique	EAM04					
<i>Pratique professionnelle et tutorat</i>	PRAPT	1				
<i>Méthodologie de la pratique professionnelle / Action éducative et sociale</i>	METPR		2	2	2	2
Modules non-fondamentaux	MODNO					
Module 5 : Sociologie	EAM05					
<i>Sociologie</i>	SOCIO				2	2
Module 6 : Arts et culture	EAM06					
<i>Éducation musicale</i>	EDMUS			2		
<i>Éducation artistique</i>	EDART		2			
Module 7 : Pédagogie des activités physiques et sportives	EAM07					
<i>Éducation physique et sportive</i>	EDUPH				2	
<i>Psychomotricité</i>	PSYMO					1
Module 8 : Médias et communication	EAM08					
<i>Communication</i>	COMMU					1
<i>Pédagogie des médias</i>	PEDME					1
Module 9 : Mathématiques	EAM09					
<i>Mathématiques appliquées</i>	MATHA		1	1		
Module 10 : Sciences naturelles	EAM10					
<i>Biologie</i>	BIOLO		1	2		
Module 11 : Philosophie	EAM11					
<i>Éthique</i>	ETIQU					
<i>Déontologie</i>	DEONT				1	
<i>Développement durable</i>	DEVDU				1	1

Branches	Code	Rem.	12EA2 SEM1	12EA2 SEM2	13EA2 SEM1	13EA2 SEM2
			9	8	7	7
			hrs.	hrs.	hrs.	hrs.
Module 12 : Travail personnel encadré	EAM12					
<i>Travail personnel encadré</i>	TRAPR		2	1		
Total			16	16	16	16

Remarque:

1. PRAPT La pratique professionnelle fait partie intégrante du programme et est organisée sur le lieu de travail de l'apprenant.

Enseignement secondaire technique
École internationale de Differdange
Voie préparatoire et classe d'accueil

Branches	Code	Rem.	VP1		ACCU EIDD	
			0		0	
			bf	hrs.	bf	hrs.
Luxembourgeois	LUXEM			2		2
Groupe à options langues	GOLAN	1				
<i>Français</i>	FRANC			3		
<i>Anglais</i>	ANGLA			3		
<i>Allemand</i>	ALLEM			3		
<i>Portugais</i>	PORTU			3		
Groupe à options Langue 1	GOLA1	2				
<i>Français</i>	FRAN1					3
<i>Anglais</i>	ANGL1					3
<i>Allemand</i>	ALLE1					3
<i>Portugais</i>	PORL1					3
Groupe à options Langue 2	GOLA2	2				
<i>Français</i>	FRAN2					14
<i>Anglais</i>	ANGL2					14
Mathématiques	MATHE			5		
Mathématiques et sciences	MATSC					5
Éducation artistique	EDUAR					2
Éducation musicale	EDMUS					2
Éducation physique et sportive	EDUPH			2		2
Éducation civique et sociale	EDUCS					1
Vie et société	VIESO			2		2
Culture générale	CULGE			2		
Ateliers	ATxxx			14		
Total				33		33

Remarques:

1. GOLAN L'élève choisit 2 langues différentes parmi les 4 proposées.
2. GOLA1, GOLA2 Au choix de l'élève; la langue de la section choisie doit faire partie du choix de la langue 1 ou de la langue 2; la langue 1 doit être différente de la langue 2.

Enseignement secondaire technique
Section de la formation de l'éducateur
Classe terminale

Branches	Code	Rem.	14ED	
			0	
			hrs.	coeff.
Formation commune généraliste	FOCOM			
Déontologie, personnalité et attitude professionnelle de l'éducateur	DPAPE		2	2
Action professionnelle de l'éducateur	ACTPR		2	2
Méthodologie du travail éducatif et social	METES		2	2
Éducation à la santé et au bien-être	EDSAB		2	2
Pédagogie de l'animation, sociale, éducative, sportive et culturelle	PASES	1	2	2
Approches éducatives des processus de développement	APEPD	1	2	2
Planification, organisation et coordination en équipes éducatives et sociales	POCEE	1	2	2
Formation de différenciation	FODIF	2		
<i>D1: Pédagogie de l'animation, sociale, éducative, sportive et culturelle</i>	D1APP		12	
<i>Pédagogie des activités d'expression et de création</i>	PEAEC		3	3
<i>Pédagogie des activités ludiques, sportives et psychomotrices</i>	PEALS		3	3
<i>Langages, expression et communication dans l'animation</i>	LAECA		3	3
<i>Pédagogie des médias</i>	PEDME		2	2
<i>Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles</i>	SEMIN		1	
<i>D2: Approches éducatives des processus de développement</i>	D2APP		12	
<i>Ressources et difficultés relatives au développement</i>	REDRD		3	3
<i>Approches professionnelles dans l'accompagnement psychopédagogique</i>	APPAP		3	3
<i>Prise en charge de personnes en situations de crises et de conflits</i>	PRICC		3	3
<i>Développement du travail en équipe</i>	DEVTE		2	2
<i>Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles</i>	SEMIN		1	
<i>D3: Planification, organisation et coordination en équipes éducatives et sociales</i>	D3APP		12	
<i>Institutions éducatives et sociales</i>	INEDS		2	2
<i>Fonctionnement, travail en réseau et relations publiques</i>	FOTRR		3	3
<i>Communication, coordination et développement</i>	COMCD		3	3

Branches	Code	Rem.	14ED	
			0	
			hrs.	coeff.
<i>Bien-être, bientraitance et gestion de conflits</i>	BIBGC		3	3
<i>Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles</i>	SEMIN		1	
Pratique professionnelle	PRAPR	3		
Activité pédagogique du stagiaire	ACTPS			3
Mémoire de stage	MEMST			4
Total			24	30

Remarques:

1. PASES, APEPD, POCEE L'étudiant(e) suit les deux UF qui ne correspondent pas au domaine de différenciation D choisi.
2. FODIF L'étudiant(e) choisit un parmi les trois domaines de différenciation D1APP, D2APP et D3APP.
3. PRAPR La pratique professionnelle est organisée pendant en tout 11 semaines (deux stages prolongés et un stage d'application) avec 32 heures par semaine, ce qui correspond à 10,4 leçons hebdomadaires pendant 34 semaines.

Enseignement secondaire technique
Apprentissage pour Adultes
Division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales
Section des aides-soignants en cours d'emploi

Branches	Code	Rem.	O2ASECE	
			6	
			bf	hrs.
Théorie professionnelle	THEPR	2		
Concepts et techniques de soin 1	COTE1	3	✓	2
Concepts et techniques de soin 2	COTE2	3	✓	1,5
Communication professionnelle	COMPR			1
Connaissance du monde professionnel	CONPR	5		1
Pratique professionnelle	PRAPR	7		
Formation pratique	ENSPR	8		1
Théorie générale	THEGE			
Groupe à options allemand / français	GROAF			
<i>Allemand</i>	ALLEM			
<i>Français</i>	FRANC			
Éducation civique et sociale	EDUCS	5		0,5
Total				7

Remarques:

1. SCHUS La note est reportée à la 3e année comme note de l'année.
2. THEPR Des dispenses peuvent être accordées sur base de certificats ou suite à la réussite de tests appropriés.
3. COTE1, COTE2 Incluent le programme de la branche "Éducation à la santé et à l'environnement". Les différents modules peuvent comprendre des éléments des deux branches.
4. CAPRO Inclut le programme de la branche "Physique / Chimie".
5. CONPR, EDUCS, SCHUS Branche à dispense.
6. OPLAF Les candidats qui n'obtiennent pas de dispense pour une langue à option doivent suivre des cours au Centre de Langues, Luxembourg.
7. PRAPR La formation en situation réelle a lieu dans un des secteurs de la santé (hospitalier, long séjour, soins à domicile) pendant les heures de travail du candidat, ainsi que pendant 2 stages dans les deux autres secteurs de la santé, donc en dehors de l'institution qui emploie le candidat.
8. ENSPR O2ASECE Formation en situation simulée (LABPS): 1 leçon



FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien.
Ministère initiateur :	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Auteur(s) :	Marielle Bruck
Téléphone :	247 -75253
Courriel :	marie.bruck@men.lu
Objectif(s) du projet :	
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)s	
Date :	



Mieux légiférer

1 Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

2 Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales :

Oui Non

- Citoyens :

Oui Non

- Administrations :

Oui Non

3 Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a. ¹
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

¹ N.a. : non applicable.

4 Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?

Oui Non

Remarques / Observations :

5 Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui Non

Remarques / Observations :



6

Le projet contient-il une charge administrative² pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)

Oui Non

Si oui, quel est le coût administratif³ approximatif total ?
(nombre de destinataires x
coût administratif par destinataire)

² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

³ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

7

a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁴ ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

⁴ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

8

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui Non N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui Non N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui Non N.a.

9

Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?

Oui Non N.a.

Si oui, laquelle :

10

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

Oui Non N.a.



Sinon, pourquoi ?

11

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une

Oui Non

b) amélioration de la qualité réglementaire ?

Oui Non

Remarques / Observations :

12

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées
aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?

Oui Non N.a.

13

Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique
auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)

Oui Non

Si oui, quel est le délai
pour disposer du nouveau
système ?

14

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration
concernée ?

Oui Non N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :



Egalité des chances

15

Le projet est-il :

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi :

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

16

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a.

Si oui, expliquez
de quelle manière :

Directive « services »

17

Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁵ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁵ Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

18

Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers⁶ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)